

Séance extraordinaire du 26 août 2013

À cette séance extraordinaire tenue le vingt-sixième jour du mois d'août de l'an deux mille treize, étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier (absent)*

*Monsieur Patrice Simard
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Heure reportée pour la séance ordinaire du 9 septembre 2013

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

3301-08-13

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'heure de la séance ordinaire du 9 septembre aura lieu à 19 :00 hres au lieu de 19 :30 hres afin de tenir la rencontre d'informations sur la future Meunerie.

Achat du terrain ou se situe le Casse-croûte et de la résidence située au 1300 et 1304, route du Président-Kennedy

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait l'acquisition du terrain ou se situe le casse-croûte et de la résidence située au 1300 et 1304, route du Président-Kennedy;

CONSIDÉRANT que le bail du casse-croûte se termine le 1er octobre 2013;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

3302-08-13

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité est prête à renouveler le bail jusqu'au 31 décembre 2014 selon les mêmes modalités. La propriétaire du casse-croûte se doit d'aviser la Municipalité avant le 1er octobre 2013 si celle-ci désire renouveler ou non.

Demande d'appui pour le Parc des Îles

CONSIDÉRANT l'agrandissement du réseau d'égoût et d'aqueduc pour les terrains des phases 600-700-800 et subséquent pour le Parc des Îles;

CONSIDÉRANT la nouvelle demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEFP;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

3303-08-13

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott appuie le projet du Parc des Îles concernant l'agrandissement de leur réseau d'aqueduc et d'égoût.

Limite de vitesse dans la rue Drouin

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

3304-08-13

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la limite de vitesse de la route Kennedy à la voie ferrée demeure la même soit : à 50 km et de la voie ferrée aux limites de la Municipalité qui sera de 70 km.

Demande au Ministère des Transports

Une demande sera postée au Ministère des Transports afin de faire l'installation de panneaux de signalisation indiquant l'interdiction de freins moteurs (P-135) sur la route Kennedy soit : du 1601, route Kennedy, direction sud et du 189, route Kennedy, direction nord.

Je, Clément Marcoux, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Patrice Simard à 19 :50 hres.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier